

CONSEIL D'ADMINISTRATION

642^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

29 octobre 2024, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Ndiello Aw Badji (en virtuel), Véronique Boisvert, Alexandra Claveau (en virtuel), Guylaine Chayer, Marie-Claude Côté, Julie Dunn, Camélia Houle, Michèle Kama, Isabelle Prigent et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Marc-André D'Amour, Hugo Lachance, Etienne Leduc, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour
Membres absent(e)s	Madame Lucie Chiasson et monsieur Jean-Claude Lecompte
Siège vacant	Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle- L'Anglais, Édith Filiatrault, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Benoit Sauvé, François Sauvé et Éric Tessier
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la 640^e assemblée régulière et de la 641^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration
 - 3.3. Modification de la résolution pour la nomination à la Direction des affaires étudiantes
 - 3.4. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
 - 4.1. Lettre du Syndicat des professionnels du Cégep de Valleyfield – Nomination de Marc-André D'Amour à titre de représentant du personnel professionnel au conseil d'administration
 - 4.2. Lettre de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield – Nomination de Camélia Houle à titre de représentante des étudiant(e)s secteur techniques
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbal de la 971^e réunion régulière
 - 5.2. Procès-verbal de la 1^{re} réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Sanction des études AEC et DEC
 - 6.2. Adoption de l'entente concernant l'utilisation de la Salle Albert-Dumouchel avec Valspec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Amendement de l'entente pour le Centre à la petite enfance (CPE) La Citronnelle
8. Points d'information

- 8.1. Rapport triennal de surveillance sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle pour les années financières 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024
- 8.2. Présentation du tableau de bord des indicateurs du Plan stratégique 2023-2028
- 8.3. Du président
 - 8.3.1. Communiqué interne – Formation dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (VACS)
- 8.4. Du directeur général
 - 8.4.1. Retour sur l'événement du 4 octobre 2024 et revue de presse en lien avec l'événement
 - 8.4.2. Revue de presse du 13 septembre au 16 octobre 2024
- 8.5. Du directeur des études
9. Élections
 - 9.1. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections
 - 9.2. Élections aux fonctions de président et de vice-président
 - 9.3. Élections de membres du CA au comité exécutif
 - 9.4. Élections des membres du comité de gouvernance et éthique
 - 9.5. Élections des membres du comité consultatif du PS 2023-2028
10. Date et heure de la prochaine assemblée :
 - Assemblée extraordinaire – 12 novembre 2024 à 18 h 30, en virtuel
 - Assemblée régulière – 26 novembre 2024 à 18 h 30, à la salle AR-20
11. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 34, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

D'entrée de jeu, il salue les nouveaux membres qui se joint au conseil d'administration, madame Camélia Houle, issue du groupe des étudiant(e)s secteur techniques, ainsi que monsieur Marc-André d'Amour, issu du groupe des professionnel(le)s. Il salue également Mme Édith Filiatrault, nouvelle directrice des affaires étudiantes, présente dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président dépose l'ordre du jour de la 642^e assemblée régulière du 29 octobre 2024 pour adoption.

Il est proposé par M. Éric Besner
Et appuyé par M. Sébastien St-Amour

A-642.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux de la 640^e assemblée régulière et de la 641^e assemblée extraordinaire du conseil d'administration

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Guylaine Chayer

A-642.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 640^e assemblée régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par M. Etienne Leduc
Et appuyé par M. Sébastien St-Amour

A-642.3.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 641^e assemblée extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. Modification de la résolution pour la nomination à la Direction des affaires étudiantes

Le 11 juin 2024, le conseil d'administration autorisait l'administration à procéder au recrutement pour le poste de directeur(-trice) des affaires étudiantes en vue du remplacement de l'actuel titulaire, M. Éric Tessier. D'ici le départ à la retraite de M. Tessier en septembre 2025, celui-ci conservera les fonctions de directeur des affaires étudiantes tout en partageant certaines responsabilités avec son ou sa successeur(e) lors de son entrée en fonction notamment l'encadrement du service d'aide et d'intégration des élèves (SAIDE) et du service de santé et psychosocial.

Conformément à la Politique de gestion du personnel d'encadrement, le Cégep a mis sur pied un comité de sélection afin de combler le poste de directeur(-trice) des affaires étudiantes. Le comité était formé des membres suivants :

- Marc Rémillard, directeur général;
- Éric Tessier, directeur des affaires étudiantes et représentant désigné du comité local des cadres;
- Éric Besner, représentant membre du conseil d'administration;
- Julie Dunn, représentante membre du conseil d'administration;
- Francis Bernard, directeur des ressources humaines, agissant à titre d'expert-conseil

L'appel de candidatures s'est tenu du 17 juin au 6 septembre 2024. La Direction des ressources humaines a reçu cinquante-quatre (54) candidatures desquelles cinq (5) personnes ont été invitées en entrevue. Le comité de sélection a réalisé les entrevues le 23 septembre dernier.

Après analyse des résultats aux tests et des entrevues réalisées, le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Edith Filiatrault. Il s'agit d'une recommandation unanime du comité.

Détentrice d'un baccalauréat en psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que d'une maîtrise en service sociale de l'Université de Montréal, Mme Filiatrault occupe présentement la fonction de directrice-adjointe au Service à la vie étudiante et à la communauté au Cégep André-Laurendeau, et ce, depuis 2022. Mme Filiatrault a également occupé de nombreuses fonctions au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (centre jeunesse de la Montérégie) de 1998 à 2022 dont celle de cheffe de service et d'éducatrice. Depuis 2000, elle accepte des charges d'enseignement à la Direction de la formation continue du Cégep de Valleyfield à titre de chargée de cours en éducation spécialisée.

Cette résolution, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 8 octobre, a été légèrement modifiée afin de bien préciser les rôles et responsabilités de cette dernière. Elle est donc soumise à nouveau, pour adoption.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de Mme Edith Filiatrault au poste de directrice des affaires étudiantes au Cégep de Valleyfield. La date d'entrée en fonction est le 4 novembre 2024.

Considérant que Mme Edith Filiatrault détient le titre de directrice des affaires étudiantes mais qu'elle agira à titre de directrice adjointe jusqu'au départ à la retraite de M. Éric Tessier;

Considérant que Mme Edith Filiatrault assumera pleinement les responsabilités de directrice des affaires étudiantes au départ de M. Éric Tessier;

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-642.3.3

DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE MME EDITH Filiatrault au poste de directrice des affaires étudiantes, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement. La date d'entrée en fonction est effective le 4 novembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4. Affaires découlant des procès-verbaux

Réf.CA.640.7.6 Comblement de deux sièges au comité statutaire des ressources humaines

En suivi du comblement des sièges, le comité statutaire portant sur les ressources humaines étant désormais complet, les membres sont convoqués pour la première rencontre le 5 novembre prochain.

Réf.CA.7.7 Résolution visant à dénoncer l'imposition du niveau d'investissement pour l'année 2024-2025

En suivi de la résolution adoptée, par le conseil d'administration pour dénoncer les mesures limitatives entourant les dépenses du budget d'investissement, le suivi a été effectué auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). De nouveaux seuils sont à venir de la part du MES pour les prochaines années.

4. Correspondance

4.1. Lettre du Syndicat des professionnels du Cégep de Valleyfield – Nomination de Marc-André D'Amour à titre de représentant du personnel professionnel au conseil d'administration

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.2. Lettre de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield – Nomination de Camélia Houle à titre de représentante des étudiant(e)s secteur techniques

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.3. Lettre du Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Valleyfield – Nomination de Guylaine Chayer à titre de représentante des enseignant(e)s

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.4. Lettre de la sous-ministre Paule De Blois – Mesure de contrôle des dépenses – Gel de recrutement

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard apporte des précisions sur cette nouvelle mesure, réalisée par le Conseil du trésor le 24 octobre dernier. Cette annonce a fait l'objet de plusieurs sorties médiatiques depuis les derniers jours. Il précise que cela impacte, notamment, les ressources qui occupent des postes sur des projets spécifiques (à contrat à durée déterminée). La Direction des ressources humaines précise les démarches en cours pour avoir le portrait précis du nombre de personnes affectées par cette situation et identifier toutes les alternatives pour éviter les impacts au sein des équipes touchées. Des démarches rapides doivent également être effectuées avec les instances syndicales ainsi qu'avec l'équipe juridique de la Fédération des cégeps pour discuter et valider les scénarios possibles à réaliser dans un court délai. Plusieurs questions demeurent en suspens. Le réseau collégial demeure en attente de précisions. Cette mesure est pour une durée indéterminée et est en lien avec la Loi 15 qui oblige la déclaration du nombre d'employé(e)s et le respect d'une cible d'heures réénumérées établie par établissement.

4.5. Lettre de M. Jean-Claude Lecompte – Fin de mandat au conseil d'administration à titre représentant du conseil régional des partenaires du marché du travail de la région

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Lecompte terminera son mandat très prochainement au sein du conseil d'administration après plus de 30 ans d'implication. M. Bolduc partage quelques réalisations de M. Lecompte, tant au sein du conseil d'administration du Cégep qu'au sein de d'autres instances de la région. Il précise qu'en raison de l'absence de M. Lecompte, un autre moment sera à prévoir pour reconnaître son engagement.

4.6. Lettre M. Éric Besner – Démission à titre de représentant des titulaires d'un DEC et ancien étudiant (secteur préuniversitaire)

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Bolduc remercie M. Besner de son engagement et de sa grande contribution au sein du conseil d'administration. M. Besner accepte de siéger jusqu'à la prochaine nomination. Les membres félicitent à leur tour M. Besner pour toutes ces années d'engagement au sein du CA.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbal de la 971^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

5.2. Procès-verbal de la 1^{re} réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

6. Résolutions en bloc

6.1. Sanction des études AEC et DEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 5 étudiant(e)s qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- quatre étudiant(e)s à l'été 2024;
- un étudiant(e) à l'automne 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 84 étudiant(e)s qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'été 2023;
- quatre étudiants à l'automne 2023;
- soixante-dix étudiants à l'hiver 2024;
- quatre étudiants à l'été 2024;
- cinq étudiants à l'automne 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiant(e)s méritant(e)s.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Etienne Leduc
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-640.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiant(e)s finissant(e)s. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 29 octobre 2024, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 84 étudiant(e)s finissant(e)s dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2024091301

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Adoption de l'entente concernant l'utilisation de la Salle Albert-Dumouchel avec Valspec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Le point est reporté à une prochaine séance. Le Cégep demeure en attente de la version finale du protocole de la part de la Ville.

7. Sujets pour adoption

7.1. Amendement de l'entente pour le Centre à la petite enfance (CPE) La Citronnelle

Le point est présenté par M. Marc Rémillard, directeur général.

En 2003, le Cégep de Valleyfield a convenu d'une entente avec le Centre à la petite enfance (CPE) La Citronnelle situé à Salaberry-de-Valleyfield, afin d'aménager dans leurs locaux des espaces pédagogiques pour les programmes de Techniques d'éducation à l'enfance (TÉE) et Techniques d'éducation spécialisée (TES). Ces espaces permettaient d'intégrer l'observation, l'interaction avec les éducatrices, l'expérimentation et la pratique dans leur cheminement d'apprentissage. C'est ce que nous avons appelé le Cégep des petits et la contribution financière du Cégep a été de 220 000 \$. De plus, le CPE réservait 10 places pour des enfants d'étudiant(e)s ou d'employé(e)s du Cégep.

Depuis le début de cette entente, il semble que les places réservées ont toujours été attribuées aux membres du personnel. Il faut noter qu'anciennement peu d'étudiant(e)s avaient des enfants. De plus, le protocole et plus particulièrement la clause mentionnant la possibilité d'accès à ces places par des étudiant(e)s était peu connue. Le contexte ayant évolué, aujourd'hui cette situation est plus souvent répandue.

Des discussions ont été entreprises l'année dernière avec le CPE afin de bonifier le nombre de places disponibles pour notre communauté. Du côté du CPE, en vertu de modifications réglementaires gouvernementales, les 10 places déjà réservées devaient être ventilées officiellement entre membres du personnel et étudiant(e)s.

De plus, le CPE déployait un projet de verdissement des espaces extérieurs dans le cadre du projet d'amélioration de la cour de l'installation du Cégep des petits. Le CPE prévoit un investissement total de 160 000 \$ pour ce projet et la contribution demandée au Cégep est de 50 000 \$. Cette contribution permettrait l'ajout de 4 places réservées aux étudiant(e)s de notre Cégep, en plus d'une amélioration du plateau pédagogique pour les programmes de TÉE et TES. L'Association étudiante du Cégep de Valleyfield contribuerait à la hauteur de 2 000 \$ comme partenaire financier, ce qui amènerait la contribution du Cégep à 48 000 \$.

Vous avez d'inclus le projet de nouveau protocole ainsi que l'ancien de 2003.

Lors des consultations internes en marge de l'actuel Plan stratégique, l'initiative de développer des places en CPE pour nos employé(e)s et étudiant(e)s a été souvent invoquée. En 2023, en vertu d'un appui par le Cégep en 2019 au déploiement d'une nouvelle installation appelée Les Trésors de l'Île 2 dans le secteur Grande-Île, nous avons obtenu 2 places réservées pour les enfants de nos étudiant(e)s, sans avoir à fournir une contribution financière.

Considérant le protocole d'entente établie en 2003 entre le CPE La Citronnelle et le Cégep concernant l'aménagement de locaux pédagogiques pour les

programmes de Techniques d'éducation à l'enfance (TÉE) et Techniques d'éducation spécialisée (TES);

Considérant le besoin de prévoir des places en garderie pour les enfants des étudiant(e)s et des membres du personnel;

Considérant le projet d'aménagement de la cour extérieur au CPE La Citronnelle;

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Michèle Kama

A-642.7.1

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE le président du conseil et le directeur général à signer l'entente de priorisation de places en service de garde convenue entre le Centre de la petite enfance Citronnelle et le Cégep de Valleyfield qui prévoit une contribution de 48 000 \$ dans le projet d'aménagement de la cour arrière du CPE et un accès supplémentaire de 4 places réservées aux enfants des étudiant(e)s du Cégep.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Points d'information

8.1. Rapport triennal de surveillance sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle pour les années financières 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024

Le point ne faisant pas l'objet d'une présentation lors de la séance, Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, invite les membres à lire la documentation.

Le premier rapport de surveillance en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle du Cégep a été réalisé en 2021.

Le deuxième rapport de surveillance en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle a été approuvé le 8 octobre dernier par le comité exécutif. Il s'agit d'un rapport triennal qui concerne les années financières 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024. À titre informatif, la Direction des services administratifs dépose ce rapport au conseil d'administration.

Le nouveau plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2024-2025 a été adopté par le comité exécutif le 28 mai 2024. Le document est également déposé aux membres à titre informatif.

La gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle nécessite d'identifier, d'analyser et d'évaluer les risques ainsi que de mettre en place des contrôles ou des mesures d'atténuation. Cet exercice doit s'effectuer à toutes les étapes du processus de

gestion contractuelle, de l'identification des besoins jusqu'à la fin du contrat en incluant notamment les risques de manquement à l'intégrité des membres des comités de sélection.

Les plans annuels de gestion des risques doivent faire l'objet d'un rapport triennal de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, dont le Conseil du trésor peut déterminer la forme et les modalités. Ce rapport doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme au plus tard quatre mois après la fin de l'année financière concernée.

En ce sens, pour le deuxième rapport de surveillance à réaliser, le Cégep a formé un comité d'audit dont les membres sont le coordonnateur des ressources financières de la Direction des services administratifs (DSA) et le directeur des technologies de l'information (DTI). Leur responsabilité était de rédiger un rapport de surveillance et de formuler toute recommandation susceptible d'améliorer les pratiques au regard de la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Ce rapport de surveillance inclut :

- la mesure des résultats de l'organisation à l'égard de la gestion des risques;
- la mesure des progrès et des écarts par rapport au plan précédent de gestion des risques;
- les résultats de la vérification de l'efficacité du cadre organisationnel de gestion des risques;
- la revue du cadre organisationnel de gestion des risques;
- tout autre élément déterminé par le Conseil du trésor.

À titre de dirigeant de l'organisme, le conseil d'administration adopte la Politique portant sur la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (SF-19-PO-03) et délègue notamment au comité exécutif le rôle d'approuver le rapport de surveillance et de le déposer annuellement au conseil d'administration.

8.2. Présentation du tableau de bord des indicateurs du Plan stratégique 2023-2028

Le point est présenté par M. Etienne Leduc, directeur des études et M. François Sauv , directeur adjoint aux  tudes.

L'adoption du Plan strat gique 2023-2028, implique le suivi des indicateurs strat giques sur toute la p riode couverte. Un tableau de bord qui permet de suivre ces derniers a  t   labor , de mani re   mesurer l'atteinte des cibles. Le d veloppement d'une m thodologie claire et pr cise pour chacun des indicateurs constituait un besoin majeur pour assurer la coh rence des donn es analys es dans le temps. La collaboration de toutes les directions a permis de pr ciser   la fois les m thodologies de calculs, les donn es devant  tre recueillies, et les

cadres d'interprétations. L'analyse des indicateurs sélectionnés favorise l'apprentissage en continu de notre établissement.

Les travaux ont été menés principalement par monsieur François Sauvé, directeur adjoint des études, et madame Dekrayet Dridi, analyste à la Direction des études. Ces travaux ont été suivis de près par madame Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications (DACDIC), par monsieur Marc Rémillard, directeur général et par le comité consultatif du Plan stratégique.

Si le risque d'un changement incontrôlable des sources de données reste inévitable, ce risque devient minimal grâce aux travaux d'élaboration de l'outil de tableau de bord. En concrétisant ce tableau de bord tôt dans la séquence 2023-2028, nous pouvons déjà apprécier chacune des actions que l'on mène.

À la fin de la présentation, certaines questions sont posées par les membres pour bien comprendre le tableau de bord et les données qui s'y trouvent.

8.3. Du président

8.3.1. Communiqué interne – Formation dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (VACS)

M. Bolduc rappelle aux membres de réaliser la formation obligatoire d'ici le 18 novembre.

De plus, il précise qu'une lettre de remerciements a été acheminée à Mme Laurence Demers pour son implication à titre de membre du CA.

8.3.2. Rappel – formulaires à remplir au plus tard le 29 octobre 2024

M. Bolduc rappelle aux membres que le formulaire doit être complété et remis aujourd'hui.

8.4. Du directeur général

8.4.1. Retour sur l'événement du 4 octobre 2024 et revue de presse en lien avec l'événement

M. Rémillard donne les dernières informations entourant l'agression survenue le 4 octobre au campus principal envers une employée du concessionnaire alimentaire. Il précise que les instances syndicales et l'association étudiante ont été rencontrées pour recueillir leurs questions et leurs préoccupations en plus de leur partager les mesures de sécurité additionnelles mises en place. Plusieurs intervenants, dont Pacte de rue et l'équipe ABC du CISSS de la Montérégie-Ouest sont venus à la rencontre de la communauté collégiale, en collaboration avec l'équipe psychosociale de la Direction des affaires étudiantes. Des mesures de soutien ont été déployées tant pour les étudiant(e)s que pour les

membres du personnel, dont l'ajout d'une ligne dédiée d'urgence du programme d'aide aux employé(e)s. Des cafés rencontres ont aussi été offerts, en collaboration avec les services psychosociaux, en suivi de l'événement, pour échanger avec le personnel enseignant notamment. Finalement, la Sûreté du Québec a été rencontrée avec des membres de l'équipe du Cégep afin de discuter du protocole d'urgence et d'identifier, s'il y a lieu, des mesures à adapter. Un mandat de sécurité a été confié à une firme externe, qui avait déjà effectué un exercice similaire au sein du Cégep il y a quelques années. Les agents de sécurité seront notamment consultés dans le cadre de cette démarche.

8.4.2. Revue de presse du 13 septembre au 16 octobre 2024

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse, s'ils le souhaitent.

8.5. Du directeur des études

M. Leduc partage quelques informations entourant l'équipe de football Noir et Or. Malgré la saison qui ne permettait pas d'atteindre les séries éliminatoires, une situation aurait été signalée concernant l'équipe du Cégep Montmorency où des fautes auraient été commises durant la saison. Cette situation pourrait donc influencer le classement général et permettre à l'équipe de football du Cégep de jouer lors des séries éliminatoires. Le Réseau du sport étudiant du Québec (RESQ) doit trancher rapidement et voir si des sanctions s'appliqueront contre l'équipe potentiellement fautive.

9. Élections

9.1. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections

Annuellement, des élections ont lieu pour combler certaines fonctions

Considérant que cette tâche est habituellement sous la responsabilité de la secrétaire de l'assemblée;

Considérant qu'un(e) scrutateur(-trice) d'élections devra assister le ou président(e) et secrétaire d'élections pour assurer le dépouillement des votes;

Il est proposé par M. Eric Besner
Et appuyé par Mme Isabelle Prigent

A-642.9.1

QUE MADAME GENEVIÈVE BOILEAU AGISSE
comme présidente et secrétaire d'élections.

ET QUE MADAME AMÉLIE MERCIER, AGENTE DE
soutien administratif, agisse comme scrutatrice

d'élections afin d'assister Mme Boileau au dépouillement des votes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2. Élections aux fonctions de président et de vice-président

Le Règlement No 1 portant sur la régie interne du Collège stipule qu'aux charges de président et de vice-président sont éligibles les membres qui ne font pas partie du personnel du Collège et qui ne sont pas étudiants.

Élection à la présidence

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la présidence du conseil.

La candidature de : M. Jean-François Bolduc

Est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à M. Bolduc s'il a de l'intérêt pour le poste. Il confirme son intérêt. La présidente d'élections déclare M. Bolduc nommé à la présidence du conseil d'administration.

Élection à la vice-présidence

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la vice-présidence du conseil.

La candidature de : Mme Julie Dunn

Est proposé par M. Sébastien St-Amour
Et appuyé par M. Jean-François Bolduc

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à Mme Dunn si elle a de l'intérêt pour le poste. Elle confirme son intérêt. La présidente d'élections déclare Mme Dunn nommée à la vice-présidence du conseil d'administration.

9.3. Élections de membres du CA au comité exécutif

Comme il est spécifié dans le Règlement no 1 portant sur la régie interne du Cégep, l'élection des membres du comité exécutif a lieu à chaque année lors de l'assemblée ordinaire du conseil où sont élu(e)s le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente conformément à l'article 4.14 du règlement.

Ainsi, La présidente d'élection rappelle que le directeur général, la directrice des études et le président siègent d'office au comité exécutif. La présidente d'élections rappelle aux membres que l'assemblée du conseil d'administration doit élire deux de ses membres au comité exécutif, dont au moins un ne fait pas partie du personnel ou n'est pas étudiant(e).

Élection du premier membre au comité exécutif

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature pour le 1^{er} siège de membre du comité exécutif réservé à un membre externe.

La candidature de : Mme Julie Dunn

Est proposée par : M. Jean-François Bolduc
Et appuyée par : M. Éric Besner

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à Mme Dunn si elle a de l'intérêt pour le poste. Elle confirme son intérêt. La présidente d'élections déclare Mme Dunn nommée à titre de membre du comité exécutif.

Élection du deuxième membre au comité exécutif

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la charge du second membre du comité exécutif qui peut être occupé par tout membre, de l'interne ou de l'externe.

La candidature de : Mme Véronique Boisvert

Est proposée par : Mme Véronique Boisvert
Et appuyée par : Mme Isabelle Prigent

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature. La présidente d'élections déclare Mme Boisvert nommée à titre de membre du comité exécutif.

9.4. Élections de membres du comité gouvernance et d'éthique

À la suite de travaux réalisés par un comité Adhoc, les membres du conseil d'administration ont autorisé la création d'un comité statutaire portant sur la gouvernance et éthique en juin 2021.

Comme spécifié au sein de la Charte du comité, le comité de gouvernance et d'éthique sera formé d'un minimum de 5 membres du conseil d'administration :

- Trois membres provenant de l'externe, dont obligatoirement le président ou le vice-président du conseil;
- Deux membres provenant de l'interne, dont obligatoirement le directeur général.

Deux de ces sièges sont actuellement vacants. Ainsi, 1 membre externe et 1 membre provenant de l'interne doivent être nommés par le conseil d'administration, pour un mandat de deux ans. Tel que le prévaut la Charte, ils doivent posséder, ou s'efforcer d'acquérir, des compétences en gouvernance et en éthique suffisantes.

Élection du premier membre au comité de gouvernance et éthique

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature pour le 1^{er} siège de membre du comité de gouvernance et éthique réservé à un membre externe.

La candidature de : Mme Michèle Kama

Est proposée par : Mme Michèle Kama
Et appuyée par : M. Jean-François Bolduc

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et déclare Mme Kama nommée à la charge de membre du comité de gouvernance et éthique.

Élection du deuxième membre au comité de gouvernance et éthique

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la charge du second membre du comité de gouvernance et éthique réservé à un membre de l'interne.

La candidature de : M. Marc-André D'Amour

Est proposée par : M. Éric Besner
Et appuyée par : M. Jean-François Bolduc

Considérant qu'il n'a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à M. D'Amour s'il a de l'intérêt pour le poste. Il confirme son intérêt.

La présidente d'élections déclare M. D'Amour nommé à la charge de membre du comité de gouvernance et éthique.

9.5. Élections de membres du comité consultatif du Plan stratégique

Annuellement, la Direction des ressources humaines du Cégep de Valleyfield sollicite les directions et services, ainsi que les instances officielles, afin de qu'elles puissent être représentées au sein des comités institutionnels qui couvrent plusieurs dossiers prioritaires du Cégep. Parmi ceux-ci compte le Comité consultatif du Plan stratégique, qui assure le suivi des cibles et de sa mise en œuvre. Au moins deux rencontres doivent se tenir annuellement. Ce comité est également consulté dans le cadre de l'élaboration du Plan de travail institutionnel. Voici les membres :

- 1 représentant des cadres;
- 2 représentants des enseignants;
- 1 représentant des professionnels;
- 1 représentant du personnel de soutien;
- 2 représentants des étudiants;
- 2 représentants du conseil d'administration;
- Le directeur général, la directrice des études, ainsi que la directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications y siègent d'office.

Élection du premier membre au comité consultatif du Plan stratégique

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature pour le 1er siège de membre du comité consultatif du Plan stratégique qui peut être occupé par tout membre, de l'interne ou de l'externe.

La candidature de : M. Jean-François Bolduc

Est proposée par : M. Éric Besner

Et appuyée par : M. Sébastien St-Amour

Considérant qu'il n'y a pas aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et demande à M. Bolduc s'il a de l'intérêt pour le poste. Il confirme son intérêt.

La présidente d'élections déclare par la suite M. Bolduc à la charge de membre du comité consultatif du Plan stratégique.

Élection du deuxième membre au comité consultatif du Plan stratégique

La présidente d'élections déclare ouverte la période de mise en candidature à la charge du second membre du comité consultatif du Plan stratégique qui peut être occupé par tout membre, de l'interne ou de l'externe.

La candidature de : Mme Marie-Claude Côté

Est proposée par : Mme Marie-Claude Côté

Et appuyée par : M. Éric Besner

Considérant qu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature et déclare par la suite la Mme Côté nommée à la charge de membre du comité consultatif du Plan stratégique.

À 19 h 57, Mme Boileau clôt la période des élections annuelles et laisse le président du conseil d'administration, M. Jean-François Bolduc, reprendre l'animation.

10. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée extraordinaire aura lieu le 12 novembre 2024 à 18 h 30 en virtuel. Puis, la prochaine assemblée régulière aura lieu le 26 novembre 2024 à 18 H 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Une visite et un repas sont prévus.

11. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Sébastien St-Amour
Et appuyé par Mme Guylaine Chayer

A-642.11

DE CLORE LA 642^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU
conseil d'administration à 20 h 03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA642



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée